

Édition du "REVEIL DU NORD"

186 bis, rue de Paris, LILLE

La plus forte vente de la région

LA BAISSE DU FRANC

La Livre à 120 fr. 40

Il faut remonter aux mémorables séances de janvier 1924 — alors que M. Poincaré était Président du Conseil — pour voir en une seule séance de Bourse une pareille chute du franc.

La livre qui était cotée à 115 fr. 50 hier, a débuté aujourd'hui en Bourse à 116,20.

A 10 heures 45 elle était demandée à 117,50.

A 14 heures le marché des changes était toujours très agité et la livre en nouvelle avance, faisait 119,70 et le dollar 24,76.

En clôture, le cours de la livre sterling était de 120,40 et celui du dollar passait de 23,80 (ouverture) à 24,83.

La livre augmentait donc de 5 francs et le dollar de plus d'un franc !

Les devises suisses, espagnoles, scandinaves ont, elles aussi, réalisé une grosse avance et le mark-or cotait 5 fr. 86

Le sucre et le blé en hausse

En Bourse de Commerce de Paris, le sucre, en raison de la subite et forte tension des devises étrangères d'aujourd'hui et d'un ton ferme à New-York est en hausse de 10 à 12 francs les 100 kilos, le découvert absorbant sans marchander toutes les quantités offertes.

Le blé est également touché par la dite tension des changes. Ses cours sont en hausse également.

EN QUATRIÈME PAGE. — Notre Chronique « Le Réveil Agricole » : Le traitement à sec des semences de froment ; Echos et Informations ; Le jardin en novembre.

Notre causerie sur la T. S. F. : La bobine d'accord.

Le vol de la rue St-Sébastien à Lille

La femme Martha Hennrichs, l'amie de Camille Verve, qui voit 20.000 francs aux époux Weiller, s'est présentée lundi soir au poste de police du 21^e arrondissement de Lille.

Elle a déclaré à M. Grossi, commissaire, qu'informée par un belote-sour de l'inculpation de compléité de vol qui pesait sur elle, son fructueux mari a été de venir à Lille.

Elle a rendu les bijoux, mais prétend que dans le paquet remis à la gare de Lille par son mari, il n'y avait que des bijoux de son époux et 20.000 francs. M. le commissaire Grossi a déféré Martha Hennrichs au Parquet et après interrogatoire de M. Thernes, juge d'instruction elle a été relâchée.

Un charretier, père de 10 enfants, écrasé par son tombereau, à Armentières

Mardi matin, vers 7 h. 30, un nommé Louis Hacro, âgé de 60 ans, charretier, était occupé à décharger des sacs au ciment à l'usine Coleno et Lambert, quand, par suite de la chute d'une caisse d'un camion voisin, son cheval prit peur et s'enfuit. Hacro se mit à sa poursuite et au moment où il venait de le rattraper, il tomba et le lourd véhicule lui passa sur le corps.

Transporté au poste de secours, le docteur nommé en hâte constata que Hacro souffrait de multiples contusions au crâne et à la fracture de l'os iliaque gauche, une hémorragie interne soignée et le malheureux charretier succomba. Hacro était père de dix enfants.

Lamentable odyssee d'une démente à Hazebrouck

Lundi soir, vers 7 heures, un habitant de la rue Pycqneret, M. Emile Hanz, sortait d'un cabinet proche de l'usine Coleno et Lambert, quand il entendit le bruit d'une chute dans le canal. Il courut par là ; les renous agitaient l'eau. A coup sûr, il y avait là un être vivant. M. Hanz alla chercher le cadavre d'un homme, et le corps de l'homme se trouva à l'aide d'un crochet, ils retirèrent sur la berge, le corps d'une femme paraissant avoir la cinquantaine. Le corps était resté coincé, ne cessant de remuer par des tractions de la langue et des mouvements rythmés des bras, mais au bout d'une demi-heure, il fut avéré que la morte avait fait son œuvre.

Le pontier prévint le bureau de police, Accompagné de M. le docteur Samson, M. Terry, commissaire, se rendit au Pont-des-Meuniers. Parmi les curieux rassemblés, personne ne connaissait la noyée et, d'autre part, on ne découvrait dans ses poches, aucun papier d'identité.

Le docteur ayant constaté qu'il n'y avait aucune trace de violence, M. Terry fit transporter le corps à l'Hospice-Hôpital. En voyant arriver cette femme, les religieuses la reconnurent aussitôt. Il s'agissait d'une personne de la Chapelle d'Armentières, Gabrielle Goudeneux, femme Mallet, âgée de 51 ans, atteinte de troubles mentaux et d'idées noires, et qui se trouvait en observation à Hazebrouck depuis le 24 octobre dernier. La malheureuse s'était évadée de l'Hospice le soir même après le dîner et on l'avait inutilement cherchée dans l'établissement et en ville. La famille a été avertie dès mardi matin de cette triste fin.

L'ÉTRANGE MORT D'UN CHEF DE L'ARMÉE ROUGE

Une morte vivante à l'asile d'Esquermes

Comment une femme faillit être enterrée sous le nom d'une autre

Dans la journée d'hier, le bruit nous parvenait qu'une femme qui était internée à la Clinique d'Esquermes, à Lille, avait failli être enterrée sous un autre nom que le sien.

Nous sommes donc allés demander à M. le docteur Raviart, directeur de cet établissement, ce qu'il y avait d'exact à ce sujet.

Le distingué psychiatre a bien voulu nous exposer dans quelles circonstances la confusion s'était produite.

Deux épaves humaines

La semaine dernière, deux femmes venant de la même région étaient admises à la même heure, à la Clinique départementale d'Esquermes.

Elles étaient toutes deux presque du même âge, aveugles, épileptiques et avaient perdu l'usage de la parole.

L'une d'elles, décidée le lendemain de son admission d'après les renseignements fournis au bureau, on crut qu'il s'agissait de la dame C... dont la famille habite Saint-Jans-Cappel.

Assistés, on avisa les parents et amaris M. C... arrivait à Lille et se rendait à la Clinique d'Esquermes.

Un mari qui se trompe...

Devant le cadavre, M. C... crut reconnaître son épouse. Il objecta qu'il la trouvait bien changée, mais comme la mort déformait assez fréquemment les traits de visage, il partit avec la certitude qu'il s'agissait bien de sa femme.

Il fit donc les démarches nécessaires pour la mise en bière et le transport du corps dans son pays natal.

Une maquette qui parle...

Ainsi que nous l'avons dit, de ces deux femmes aucune d'elles ne pouvait parler.

Or, dimanche vers 16 heures, on juge de la surprise des infirmiers quand celle qui était vivante se mit subitement à parler, déclarant qu'elle s'appelait Mme C...

M. le docteur Raviart fut immédiatement mis au courant de ce fait et interrogea lui-même la malade. Il n'y avait pas de doute, la vivante était bien Mme C... et la morte était Mme X...

Chez la famille de la morte vivante

Sans perdre un instant, M. le docteur Raviart, accompagné de son adjoint, se rendit en auto chez la famille C... à Saint-Jans-Cappel et il leur narra la confusion qui s'était involontairement produite.

On juge de la surprise du mari, qui n'en revenait pas, car il avait la conviction que c'était bien sa femme qu'il avait reconnue et embaumée.

Il prit la chose du bon côté et se montra emballé de la nouvelle qu'on lui apportait.

Parlant sur la question financière, M. Painlevé reconnaît que la situation est grave et qu'on est arrivé à un « carrefour décisif » et il ajoute : « On ne peut vivre indéfiniment dans cette instabilité économique qui sème l'inquiétude dans les foyers, décourage le travail probe et l'esprit d'économie, menace notre crédit à l'étranger ».

M. Painlevé pour sauver la situation fera appel au pays, auquel il sera demandé un grand effort fiscal.

LE RIVAL VICTORIEUX DU JEUNEUR SUCCI

Après une longue discussion qui, commençant vers dix heures du soir, ne prit fin qu'à trois heures du matin, le Conseil National du Parti Socialiste a adopté une motion Paul Faure, invitant le groupe socialiste au Parlement à ne pas donner sa confiance au nouveau gouvernement.

Le Réveil Illustré 17 EST PARU

LE MINISTÈRE PAINLEVÉ a obtenu une faible majorité

221 voix POUR - 189 voix CONTRE

Les Socialistes se sont ABSTENUS

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

Les interpellations sur la politique générale du gouvernement se sont terminées hier soir par un vote où le ministère Painlevé a obtenu 221 voix contre 189.

Le groupe socialiste s'est abstenu. Le ministère n'a remporté qu'une faible majorité relative de 16 voix.

Il faut retenir que parmi les députés ayant voté pour le gouvernement, il y a en outre des radicaux, des radicaux-socialistes et de la gauche radicale, un certain nombre de députés du centre droit, comme MM. Le Troquer, Colrat, Baréty, etc...

Le prochain débat aura lieu sur les projets financiers du gouvernement. A ce moment que deviendra la très faible majorité du ministère Painlevé ?

Il est prématuré de le dire, mais on affirme à la Chambre que, dès à présent, en raison de l'hostilité du groupe socialiste, les jours du cabinet sont comptés.

La déclaration Ministérielle

Paris, 3 — Une véritable toule a envahi le Palais-Bourbon, pour assister à la première séance du nouveau Ministère Painlevé.

A 3 heures, M. Painlevé monte à la tribune et donne lecture de la déclaration ministérielle. En voici la substance :

M. Painlevé annonce de nouveaux impôts

Parlant sur la question financière, M. Painlevé reconnaît que la situation est grave et qu'on est arrivé à un « carrefour décisif » et il ajoute : « On ne peut vivre indéfiniment dans cette instabilité économique qui sème l'inquiétude dans les foyers, décourage le travail probe et l'esprit d'économie, menace notre crédit à l'étranger ».

M. Painlevé pour sauver la situation fera appel au pays, auquel il sera demandé un grand effort fiscal.

Un sacrifice national pour amortir la dette

M. PAINLEVÉ reconnaît que les nouveaux impôts n'y suffiront pas.

Pour éviter que de difficultés de trésorerie, notamment les remboursements des bons et titres à court terme, ne rendent illusoire l'équilibre ainsi rétabli, il faut encore pouvoir faire face à ces remboursements, dont, en outre, sans retard la réduction de la dette par un amortissement énergique. Les ressources nécessaires, c'est un sacrifice national exceptionnel, immédiatement fixé, qui les doit fournir et puisqu'il s'agit d'un amortissement du capital même de la dette, un sacrifice auquel participeront toutes les formes de la richesse.

Une dette interalliée

A ce sujet, M. Painlevé poursuit : « Si grand d'ailleurs, que soit l'effort intérieur ainsi accompli, il ne saurait suffire, tant que nous n'aurons pas conclu avec les grands pays amis un accord sur le règlement des dettes nées de la guerre. Aussi, entendons-nous poursuivre résolument et avec la volonté d'aboutir à une solution équitable, les négociations engagées à Washington par le gouvernement français. L'effort que fera le pays pour se sauver lui-même sera d'ailleurs la meilleure garantie du succès de ces négociations ».

Terminant son exposé du problème financier, le Président du Conseil promet des sanctions sévères contre les fraudeurs du fisc.

LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE

AU CONSEIL NATIONAL SOCIALISTE

Par 1431 voix contre 1223

la confiance a été refusée au Cabinet Painlevé

La belle œuvre d'art d'un jeune Somainois

70 de nos concitoyens quitteront dimanche notre région pour aller planter le coton en Océanie

Le « Réveil » a signalé en Août dernier, l'initiative prise par des Armentières, constructeurs d'une Société s'est formée en effet, sous la dénomination de « Coopérative Mutuelle de Colonisation Neo-Calédonienne » d'adhérents de la région du Nord.

Le Conseil d'administration est composé comme suit : Président, M. Lafont, agronome et spécialiste depuis de nombreuses années dans l'industrie et l'exploitation des cotonneries, vice-président : M. Alexis Bernas, négociant à Roubaix ; Stanislas Delaunoy, industriel à Lambresart ; secrétaire général : M. Alphonse Prévost, constructeur d'Armentières ; secrétaire adjoint : M. Viot ; trésorier M. Verheule, comptable ; membres : MM. Dattis, industriel à Merville et Dubus, cultivateur à Armentières.

D'autre part M. Max Lang, maître de Nouméa et ancien président de la Chambre d'Agriculture de la Nouvelle Calédonie offre à la Coopérative mutuelle, son bienveillant appui et celui de son comité officiel de la Colonie.

Les conditions d'exploitation de la colonie

L'idée lancée en Août fit son chemin. Des conférences furent données à Lille et à la salle de la Société Industrielle de Lille, auxquelles M. Lang, notamment, exposa les avantages offerts par la colonisation en Nouvelle Calédonie, et démontra en même temps la nécessité qui s'imposait à ce moment de trouver dans nos colonies, le coton que les Etats-Unis lui refusaient bientôt pour l'utiliser dans leurs usines.

La conclusion, fut que les plus belles perspectives s'offraient aux jeunes gens qui aient le courage et l'énergie de mettre en valeur les immenses richesses de la colonie.

Quant aux conditions d'exploitation elles sont prévues comme suit : « La Colonie s'installe à 120 kilomètres de Nouméa, près de Bourail. L'exploitation portera sur 3.000 hectares, divisés par la colonie, mis en valeur en commun pendant une durée fixée en principe à quatre années.

Passé ce délai, chaque colon, sera en possession d'un domaine familial qu'il exploitera alors en toute indépendance. D'autres cultures coloniales seront également prévues pour parer aux risques inhérents à la monoculture du coton.

L'élevage et l'exploitation de tous autres produits coloniaux contribueront également au succès de l'entreprise. Chaque coopérateur doit être nanti au départ d'un capital lui assurant la subsistance.

De subvenir, aux frais de transport de sa famille jusqu'à pied d'œuvre. De couvrir, par son apport, une portion de terrain, dont l'importance sera en rapport avec les capitaux dont il dispose et des semences nécessaires à la mise en culture du terrain.

D'assurer l'existence matérielle de sa famille pendant un an. Les travaux de défrichage et de mise en valeur seront effectués en commun sur l'emplacement du domaine personnel de chacun. Les récoltes seront réparties entre les colons. Les frais éventuels nécessaires par l'emploi de la main d'œuvre indigène, seront supportés par la collectivité.

La dissolution de la coopérative sera prononcée lorsque la totalité des terrains sera mise en valeur et que l'acun sera en mesure de prospérer de sa propre initiative (en principe) et de tout autre façon.

La liquidation du matériel et autres biens de la Coopérative sera poursuivie et son produit réparti entre les coopérateurs. Chaque colon restera libre et aura ses mains libres pour l'exploitation de la poursuite d'une entreprise lucrative, qui, se développant, créera dans la région de formation, un centre important de production.

Dimanche prochain de art ! Les conditions d'exploitation eurent semblées le don de plaisir.

Aujourd'hui, au effet, tout est prêt pour le départ et dimanche prochain, 70 futurs colons de Lille, Lambresart, Roubaix, Tourcoing, Armentières, Merville, etc., dor, plusieurs femmes, quitteront Lille par le Dijonnais du matin destination de Nouméa.

De là ils partiront le 1^{er} pour Nouméa, à bord d'un paquebot « El Kantara », des Messageries maritimes.

Le matériel agricole, des colons a déjà été expédié par Ankerque.

La colonie comprend des hommes et jeunes gens et une dizaine de femmes de toutes professions. Elle compte des ingénieurs, un architecte, un docteur, des instituteurs, des forgerons, des employés, des cultivateurs, une sage femme !

C'est donc un véritable village du Nord qui va s'installer dans l'île aux Palmiers. L'effort financier total des colons dépasse le million.

Plusieurs autres familles nordistes, appartenant à la Coopérative, ont rejoint leur troupe le 3^{er} janvier, après avoir quitté les biens et promesses qu'elles possèdent dans la région.

Un exode vers la terre promise ? Nous apprenons d'autre part, qu'un groupement analogue au premier, est en voie de formation à Lille, en vue de la création d'une Société Coopérative coloniale sur Nouvelle Calédonie. A la tête de ce groupement se trouve M. Leroy, 137, boulevard Jeanne d'Arc à Douai. Des réunions de ce groupement se tiennent prochainement, Va-t-on assister à un exode des populations du Nord vers la Nouvelle Calédonie ?

La réserve inexplicable des in-ursiels au Nord

La création de ces groupements, trouve sa raison d'être, dans la crise cotonnière qui s'affaiblit en France de plus en plus algues. En procédant en effet, au développement économique et compensation et production, il faut constater que les besoins annuels de la France en coton sont de 80 millions de kilos alors que toutes les colonies françaises produisent seulement 11 millions de kilos, elle doit par conséquent payer chaque année à l'étranger une facture de 4 milliards de francs nouveaux et, afin de combler son déficit de production.

Or, fait bizarre, aucun, vraisemblablement, futur colons, n'ont et dévoués de la Coopérative Mutuelle de Colonisation Neo-Calédonienne, ni appui nécessaire auprès des industriels du Nord. Il existe pourtant à Lille, à Roubaix-Tourcoing, à Armentières, de nombreux industriels, agriculteurs, artisans, commerçants, etc., qui pourraient être intéressés. Comment expliquer cette réserve à l'égard même de l'on se plaint à tous égards du prix élevé des matières premières ? D'ici quelques années, les colons français produiront. N'étant tenu par aucun engagement, même moral, envers les groupements industriels français, ont les armateurs de voler ces

LE HERCULEUR DE JULIEN RÉMY

La confiance a été refusée au Cabinet Painlevé

Nous avons eu le plaisir d'admirer à Somainois, Julien Rémy, fils du peuple Julien Rémy a symbolisé avec une réelle sincérité, l'ouvrier mineur. Son « herculeur » offre aux regards l'expression d'un réalisme parfait et constitue un travail hardi. La ressemblance avec le modèle est surprenante. C'est une œuvre d'art d'un grand maître. Les motifs de cet enfant de Somainois nous permet d'envisager et l'espérer pour lui, le plus brillant avenir. Nous adressons à ce jeune artiste nos plus sincères félicitations. Nous publions en photographie de ce chef d'œuvre qui a été exposé au Salon Valenciennes où son auteur reçut les louanges méritées.

Une grève aux établissements Seydoux-Michaux à Beauvois-en-Cambrésis

Une grève vient d'éclater parmi le personnel des importants tissages Seydoux-Michaux, à Beauvois-en-Cambrésis.

Habitants des communes de Beauvois et de Fontaine-au-Pire.

Depuis un certain temps, il régnait un malaise parmi les ouvriers, par suite de l'abaissement des salaires, par rapport à la catégorie de tisseurs, travaillant aux pièces, qui recevaient de ce fait un faible salaire.

Ceux-ci demandèrent des compensations et une détermination des salaires. Ils ont obtenu 16 heures, porter leurs revendications au directeur, M. Descamps qui oppose une fin de non-recevoir.

En guise de démonstration, les ouvriers s'absentèrent immédiatement le travail et dans une réunion générale des syndicats tenue lundi soir, au local de la rue Berthelot, la grève générale fut votée.

Mardi matin, aucune entrée ne fut enregistrée. La grève atteint, outre les tisseurs, les ouvriers et ouvrières de la préparation et du finissage des tissus.

Une rencontre de la Commission syndicale avec les deux directeurs des usines qui eut lieu mardi à 16 heures, n'a pas donné de résultat. Cependant, les points ne sont pas rompus et on attendait, une nouvelle entrevue avec les principaux actionnaires dont M. Gibart qui habite Paris.

Évadé de l'hospice de Béthune il est retrouvé à Morbecque

Des habitants de Morbecque ont recueilli un vieillard errant dans les rues du village, qui paraissant en proie à une maladie mentale, aller parcourent le pays sans but.

Quand on l'eut reconforté et calmé, on apprit, en le questionnant, qu'il s'appelait Emile Gackere, et qu'il avait quitté l'Hospice de Béthune depuis le 28 octobre dernier. Le malheureux est âgé de 77 ans. Il a été amené à l'Hospice de Béthune par le maire de Morbecque, M. Gackere.

MON GINÉ

LA SOUPE A MIDI

Il vient de se produire dans l'art militaire une révolution comme il n'en était pas survenue depuis l'Empire. Le Ministre de la Guerre vient de proposer, et nous espérons, les soldats se mettront à table à midi.

Ce qu'il y a d'effrayant dans la décision, ce sont les motifs qui l'accompagnent et il est indiscutable, dit la circulaire, de compter avec les errements qui régissent encore actuellement la vie des corps de troupe et faire coïncider l'heure de la soupe du matin avec l'heure des repas admise dans la vie civile.

Ces motifs surtout, donnent à la décision ministérielle un caractère révolutionnaire, car du moment que l'on considère comme des errements avec lesquels il faut en finir, la vie actuelle des corps de troupe, on demande ce qui va rester de toute l'organisation militaire. C'est tout l'édifice du Régiment sur le service intérieur qui s'écroule.

Jusqu'à ce moment, qu'est-ce en effet qui distinguait le militaire du civil : c'est que le premier ne faisait rien comme le second. Il ne sautait pas comme le civil, ne marchait pas comme lui, il ne mangeait pas comme lui ; il avait un honneur militaire, une justice militaire et c'est de toutes ces choses et de toutes ces choses que se compose le prestige, la raison d'être même de l'Armée.

Et voici qu'un Ministre ne recule pas devant le premier coup de pioche dans ce bloc fait de traditions et de particularismes que constitue notre glorieuse Armée.

Qu'on réfléchisse. Qu'on réfléchisse aux conséquences de ce premier geste. Aujourd'hui c'est la soupe, demain c'est l'habit, c'est la maison, c'est le code militaire qui prendront les formes et admissibles dans la vie civile et ce sera le commencement de la fin.

Sonner la soupe à midi ! Oue dis-je : sonner la soupe ? Sans doute obliger-on le soldat à crier à la porte de la chambre : « Mes Messieurs sont ce soir ! » Les mânes de Ronchonet en frémissent. Lui qui déplorait déjà que l'on ait pris l'habitude de recruter le militaire dans le civil, que dirait-il, s'il se voyait, au lieu de militaires, manger, parler, s'habiller et marcher comme les civils ?

Moulin à vent, éolage, canaux, rien ne manque, pour donner à ce paysage hollandais l'aspect classique, si souvent décrit par les poètes. Cette photographie remarquable, a été prise en avion dans les environs de Kinderdijk.

Une Colonie du Nord en Nouvelle-Calédonie

70 de nos concitoyens quitteront dimanche notre région pour aller planter le coton en Océanie

Le « Réveil » a signalé en Août dernier, l'initiative prise par des Armentières, constructeurs d'une Société s'est formée en effet, sous la dénomination de « Coopérative Mutuelle de Colonisation Neo-Calédonienne » d'adhérents de la région du Nord.

Le Conseil d'administration est composé comme suit : Président, M. Lafont, agronome et spécialiste depuis de nombreuses années dans l'industrie et l'exploitation des cotonneries, vice-président : M. Alexis Bernas, négociant à Roubaix ; Stanislas Delaunoy, industriel à Lambresart ; secrétaire général : M. Alphonse Prévost, constructeur d'Armentières ; secrétaire adjoint : M. Viot ; trésorier M. Verheule, comptable ; membres : MM. Dattis, industriel à Merville et Dubus, cultivateur à Armentières.

D'autre part M. Max Lang, maître de Nouméa et ancien président de la Chambre d'Agriculture de la Nouvelle Calédonie offre à la Coopérative mutuelle, son bienveillant appui et celui de son comité officiel de la Colonie.

Les conditions d'exploitation de la colonie

L'idée lancée en Août fit son chemin. Des conférences furent données à Lille et à la salle de la Société Industrielle de Lille, auxquelles M. Lang, notamment, exposa les avantages offerts par la colonisation en Nouvelle Calédonie, et démontra en même temps la nécessité qui s'imposait à ce moment de trouver dans nos colonies, le coton que les Etats-Unis lui refusaient bientôt pour l'utiliser dans leurs usines.

La conclusion, fut que les plus belles perspectives s'offraient aux jeunes gens qui aient le courage et l'énergie de mettre en valeur les immenses richesses de la colonie.

Quant aux conditions d'exploitation elles sont prévues comme suit : « La Colonie s'installe à 120 kilomètres de Nouméa, près de Bourail. L'exploitation portera sur 3.000 hectares, divisés par la colonie, mis en valeur en commun pendant une durée fixée en principe à quatre années.

Passé ce délai, chaque colon, sera en possession d'un domaine familial qu'il exploitera alors en toute indépendance. D'autres cultures coloniales seront également prévues pour parer aux risques inhérents à la monoculture du coton.

L'élevage et l'exploitation de tous autres produits coloniaux contribueront également au succès de l'entreprise. Chaque coopérateur doit être nanti au départ d'un capital lui assurant la subsistance.

De subvenir, aux frais de transport de sa famille jusqu'à pied d'œuvre. De couvrir, par son apport, une portion de terrain, dont l'importance sera en rapport avec les capitaux dont il dispose et des semences nécessaires à la mise en culture du terrain.

D'assurer l'existence matérielle de sa famille pendant un an. Les travaux de défrichage et de mise en valeur seront effectués en commun sur l'emplacement du domaine personnel de chacun. Les récoltes seront réparties entre les colons. Les frais éventuels nécessaires par l'emploi de la main d'œuvre indigène, seront supportés par la collectivité.

La dissolution de la coopérative sera prononcée lorsque la totalité des terrains sera mise en valeur et que l'acun sera en mesure de prospérer de sa propre initiative (en principe) et de tout autre façon.

La liquidation du matériel et autres biens de la Coopérative sera poursuivie et son produit réparti entre les coopérateurs. Chaque colon restera libre et aura ses mains libres pour l'exploitation de la poursuite d'une entreprise lucrative, qui, se développant, créera dans la région de formation, un centre important de production.

Dimanche prochain de art ! Les conditions d'exploitation eurent semblées le don de plaisir.

Aujourd'hui, au effet, tout est prêt pour le départ et dimanche prochain, 70 futurs colons de Lille, Lambresart, Roubaix, Tourcoing, Armentières, Merville, etc., dor, plusieurs femmes, quitteront Lille par le Dijonnais du matin destination de Nouméa.

De là ils partiront le 1^{er} pour Nouméa, à bord d'un paquebot « El Kantara », des Messageries maritimes.

Le matériel agricole, des colons a déjà été expédié par Ankerque.

La colonie comprend des hommes et jeunes gens et une dizaine de femmes de toutes professions. Elle compte des ingénieurs, un architecte, un docteur, des instituteurs, des forgerons, des employés, des cultivateurs, une sage femme !

C'est donc un véritable village du Nord qui va s'installer dans l'île aux Palmiers. L'effort financier total des colons dépasse le million.

Plusieurs autres familles nordistes, appartenant à la Coopérative, ont rejoint leur troupe le 3^{er} janvier, après avoir quitté les biens et promesses qu'elles possèdent dans la région.

Un exode vers la terre promise ? Nous apprenons d'autre part, qu'un groupement analogue au premier, est en voie de formation à Lille, en vue de la création d'une Société Coopérative coloniale sur Nouvelle Calédonie. A la tête de ce groupement se trouve M. Leroy, 137, boulevard Jeanne d'Arc à Douai. Des réunions de ce groupement se tiennent prochainement, Va-t-on assister à un exode des populations du Nord vers la Nouvelle Calédonie ?

La réserve inexplicable des in-ursiels au Nord

La création de ces groupements, trouve sa raison d'être, dans la crise cotonnière qui s'affaiblit en France de plus en plus algues. En procédant en effet, au développement économique et compensation et production, il faut constater que les besoins annuels de la France en coton sont de 80 millions de kilos alors que toutes les colonies françaises produisent seulement 11 millions de kilos, elle doit par conséquent payer chaque année à l'étranger une facture de 4 milliards de francs nouveaux et, afin de combler son déficit de production.

Or, fait bizarre, aucun, vraisemblablement, futur colons, n'ont et dévoués de la Coopérative Mutuelle de Colonisation Neo-Calédonienne, ni appui nécessaire auprès des industriels du Nord. Il existe pourtant à Lille, à Roubaix-Tourcoing, à Armentières, de nombreux industriels, agriculteurs, artisans, commerçants, etc., qui pourraient être intéressés. Comment expliquer cette réserve à l'égard même